

Case postale 609  
Rue St-Louis 2  
1110 Morges

Visas municipaux	
Noms	Date
D. Mosini	22.2.12
R. Burri	23.2.12
F. Perrottet	23.2.12
S. Porzi	22.2.11
C. Tinguely	23.2.12

6 x piliers 106.01  
1 x spol

JS12.003895

## JUGE DE PAIX DU DISTRICT DE MORGES

Interdiction de stationner

**Immeuble à 1162 St-Prex – Route de Rolle 2**

Du : 22 février 2012

Vu la requête déposée par la PPE Devant la Ville, à 1162 St-Prex, représenté par la Régie Luginbühl, Grand-Rue 32, case postale 928 à 1110 Morges 1,

considérant que la partie requérante établit, par état descriptif conforme au Registre foncier, être propriétaire de l'immeuble situé à 1162 St-Prex – Route de Rolle 2 (parcelle n° 140 plan feuille 11),

qu'elle souhaite affranchir ce fonds d'une interdiction de stationner dans le but d'en empêcher un usage qu'elle estime abusif,

que les conditions légales sont remplies,

**le juge de paix,**

**appliquant les articles 258 à 260 du Code de procédure civile suisse :**

- I. **interdit** à quiconque - ayants droit exceptés - de stationner sur cette propriété, sous peine d'amende selon la loi sur les contraventions;
- II. **autorise** la partie requérante à doter, à ses frais, les endroits et places soumis à réglementation, de panneaux adéquats indiquant le type d'interdiction et mentionnant le texte indiqué sous chiffre I ci-dessus;

III. **d i t** que cette décision sera affichée au pilier public de la Commune de St-Prex par l'autorité municipale et sur les lieux mêmes par la partie requérante.

IV. **a r r ê t e** à fr. 200.00 les frais de la présente décision.



Le juge de paix :  
*V. Loichat*  
Véronique LOICHAT MIRA

Du même jour

La présente décision est notifiée à la partie requérante.

Elle est communiquée au greffe municipal de la Commune de St-Prex en vue d'affichage au pilier public.

La mise à ban peut être contestée par le dépôt d'une opposition au tribunal dans les 30 jours à compter du jour où l'avis est publié et placé sur l'immeuble. L'opposition n'a pas besoin d'être motivée.



Le juge de paix :  
*V. Loichat*  
Véronique LOICHAT MIRA

Copie certifiée conforme

L'atteste:

Le greffier:  
*[Signature]*